

Revenons deux ans en arrière, au moment où Isabelle voulut s'arranger avec Richelieu qui, en effet, n'était pas trop opposé à une entente car il ne se promettait pas peu du complot qui se tramait aux Pays-Bas méridionaux entre les grands seigneurs, exaspérés d'être tenus à l'écart de la direction des affaires publiques.

Sur ces entrefaites Frédéric-Henri de Nassau lança le 22 mai 1632 sa fameuse proclamation aux Provinces méridionales dans laquelle il les incitait à se révolter, tout en leur promettant qu'en cas de succès il leur garantirait le libre exercice du culte catholique.

Si ni la masse de la population ni les régiments nationaux ne donnèrent suite à cette voix de sirène on peut admettre qu'ils avaient bien agi car, comme le révéla l'attitude des Provinces-Unies lors des pourparlers de La Haye (septembre 1632), la révolution aurait eu pour conséquence l'annexion des provinces wallonnes et du duché de Luxembourg par la France, et l'incorporation des régions thioises aux Provinces-Unies. (34)

L'Infante réagit à l'appel du stadhouder en s'adressant directement aux divers Etats provinciaux (le 25. 6. 1632) pour les prier de ne pas se laisser influencer par les pêcheurs en eau trouble. Grâce à l'ascendant qu'Isabelle n'avait cessé d'exercer sur ses anciens sujets, les réponses furent des plus rassurantes: de tous les Etats provinciaux arrivaient des manifestations de loyalisme.

Retenons ici que l'un des principaux conspirateurs de la noblesse belge, Henri de Bergh, avait demandé à Richelieu d'être nommé maréchal de France et gouverneur de Luxembourg. (35)

Il fallut la capitulation de Maestricht (22. 8. 1632) et l'avance des troupes hollandaises jusqu'aux environs de Mons et de Namur pour que la gouvernante-générale se décidât à un acte courageux: la convocation des Etats généraux («oubliés» depuis plus de trente ans) sous sa propre responsabilité et sans attendre l'agrément du roi Philippe. Il est vrai qu'Isabelle avait cherché à voiler son geste en évitant d'employer l'appellation «Etats généraux» et en la remplaçant par «délégués de Etats provinciaux». (36)

La première séance des Etats Généraux eut lieu le 9 septembre 1632. Les Archives du Conseil provincial de Luxembourg ne semblent pas contenir la liste de ses membres délégués à Bruxelles ni ne mentionnent leur attitude au cours des débats. Ceux-ci furent loin d'être calmes; dès leur début les plus graves reproches furent adressés aux autorités espagnoles, et des voix se firent entendre pour réclamer la reprise des négociations avec les Provinces-Unies.

Isabelle, intimidée, limogea La Cueva et Santa Cruz; et lorsque les Provinces-Unies réitérèrent les garanties offertes antérieurement, elle envoya de nouveau Rubens à La Haye pour reprendre les pourparlers, *au nom du roi d'Espagne*. Ce fut peine perdue, la République étant fermement décidée à ne traiter qu'avec les représentants des Provinces méridionales.

Alors, avec le consentement de l'Infante, chacune des dix Provinces délégua un député à Maestricht où campait Frédéric-Henri. Plus tard la conférence siégea à La Haye. Mais devant les conditions des Bataves: constitution d'une